1 chemin du Tissage ID: 039-243900560-20200723-DCC2020_07_047A-DE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 23 juillet 2020

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 23 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT Etrepigney : M. Laurent CHÉNU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Sébastien VERPILLET La Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Monteplain : M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE. Mme Lucette NAEGELLEN, Mme PANOUILLOT Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT.

Suppléés:

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Rans: M. Jean-Louis

MORLIER, Rouffange: M. Didier TISSOT

Secrétaire de séance : M. Ludovic DUVERNOIS

Procurations de vote :

Mandants:

Mandataires:

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

17 juillet 2020

et qu'elle a été faite le

17 juillet 2020

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 44

Absents suppléés : 0

Absents excusés: 4

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2020_07_047A

Objet:

Indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° DCC2020_07_047

Envoyé en préfecture le 31/08/2020

ID: 039-243900560-20200723-DCC2020_07_047A-DE

Reçu en préfecture le 31/08/2020

Affiché le 31/08/2020

INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET D

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 constatant l'élection du Président et de 7 Vice-présidents ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale:

Considérant que les indemnités maximales pouvant être versées à un Président d'une Communauté de Communes ayant une population entre 10 000 et 19 999 habitants, est au maximum de 48,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant que les indemnités maximales pouvant être versées aux Vice-présidents d'une Communauté de Communes ayant une population entre 10 000 et 19 999 habitants, est au maximum de 20,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-présidents en exercice.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Viceprésidents présentées en annexe à compter du 17 juillet 2020 ;.
- accepte que les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents soient versées à compter du 17 juillet 2020 ;
- accepte que les indemnités de fonction soient automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ;
- accepte d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire ;
- décide de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au Président et aux Vice-

Pour extrait conforme. Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 44 Contre: 0 Abstention: 0







ID: 039-243900560-20200723-DCC2020_07_047A-DE

ANNEXE

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents

Fonction	Nom et Prénom	Indemnité
Président	FASSENET Gérome	48,75 % de l'indice brut termina de l'échelle indiciaire de la fonction publique
1 ^{er} Vice-président	CHOPIN Régis	20,63 % de l'indice brut termina de l'échelle indiciaire de la
2 ^{ème} Vice-président	BENESSIANO Michel	fonction publique 20,63 % de l'indice brut termina de l'échelle indiciaire de la fonction publique
3 ^{ème} Vice-président	ECARNOT Stéphane	20,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
4 ^{ème} Vice-président	VALENTIN Laure	20,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
5 ^{ème} Vice-président	HENGY Sébastien	20,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
6 ^{ème} Vice-président	ALFONSO Segundo	20,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
^{7ème} Vice-président	GRESET François	20,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique